

Compte rendu CM St Andéol du 22 septembre 2012. Présents : Camille Lecat , Céline Mathieu, Jean Claude Dautry, Pierrette Coudert , Hervé Pellecier, Daniel Mathieu. Daniel Mathieu est nommé secrétaire.

- La lecture du CR de Juin est reportée au prochain conseil.

- Eau de Léziner : le tarif de facturation proposé est de 1,50 euro le m<sup>3</sup> pour un volume de 120m<sup>3</sup> une délibération sera proposée au prochain conseil.

- Centre de secours du Collet de Dèze : la Commune du Collet envisage la construction d'un nouveau centre de secours, le coût est estimé à 700 000 euro HT, la Commune du Collet de Dèze, maître d'ouvrage prend à sa charge 50% du montant des travaux . Le début des travaux est prévu en 2013, le fonctionnement sera assuré par le SDIS. La participation de la commune de St Andéol à ce projet serait de 12247,13€. Une délibération est prise pour accorder un fonds de concours communal, mais des réserves sont émises sur le choix de l'emplacement vu les risques d'inondations et la difficulté d'accès.

-CFD : une délibération est prise pour adhérer au nouveau syndicat.

-ERDF : le démarrage des travaux est prévu le 15 Octobre, la Mairie posera un tuyau d'eau et une gaine électrique de Poussiels à Lignarés, le coût est estimé à 30 000 euro, une aide de 30% peut être obtenu auprès du conseil général .

-Espinas : 15 000 euro de dépensé pour la desserte en eau, 10 000 sont à prévoir pour l'achat des pierres destinées au mur de soutènement et qui sera construit dans le cadre de la formation ABPS .

- Modification budgétaire :

Le conseil décide d'affecter les travaux d'eau à l'Espinas sur l'opération 116 (enfouissement conduite AEP sur VC1) - ainsi que les travaux d'enfouissement sous la VC1 en coordination de génie civil avec ERDF.

Les dépenses inscrites sur l'opération 116 étant de 14066.53€, est décider convient de le réapprovisionner de 34000€ supplémentaires prélevé sur l'opération 111 Maison Rouverand

Détail :

Dépenses

116-21531: +34000€

111-2115 : - 106 000€ (acquisition reportée à 2013)

111-2313 : - 147 045.68€. Restent 12890.04€ sur cette ligne

Recettes

111-1322 : - 27031.63€.

111-1323 : - 29142.65€

111-1311 : - 80000 €

111-1641 : -82871.4 € Modification budgétaire adoptée par 5 voix pour, 1 abstention.

L'opération Maison Rouverand sera rebudgétée en 2013, une fois les accords de financements obtenus.

-PNC :

Le conseil municipal prend acte du projet de territoire inscrit dans le projet de Charte et pense que cela est une bonne chose.

Le conseil municipal prend acte des craintes émises par certains habitants de la zone optimale d'adhésion, craintes que la réglementation de la zone cœur soit transposée au fil du temps en zone d'adhésion.

Le conseil municipal regrette un manque de réponse circonstanciée à son précédent avis sur le projet de charte, mais note que globalement certaines remarques issues du territoire ont été prises en considération.

Le conseil municipal considère, que représentant la population d'une commune qui pour sa majorité habite en zone cœur, il ne peut raisonnablement envisager de ne pas adhérer à la démarche d'adhésion pour la zone optimale, et de coopération pour l'ensemble des projets.

Ceci étant dit, le conseil municipal donne un avis favorable au projet de Charte.

Adopté à l'unanimité.

- questions diverses : un recours est formulé sur le projet de ZAD de Sambuget , une plainte est déposée à l'encontre du Maire pour discrimination , une réflexion est engagée sur la circulation menant au Samson.

La séance est levée à 21h00